



**FR**

**AL/ALAC/ST/0412/8**

**TEXTE ORIGINAL: anglais**

**DATE: 28 avril 2012**

**STATUT: version finale**

## **COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE**

### **Déclaration d'ALAC sur le plan proposé des étapes à suivre concernant le projet sur les questions relatives aux variantes d'IDN (IDN VIP)**

#### **Introduction**

Par le personnel de l'ICANN

Rinalia Abdul Rahim, membre du Comité consultatif At-Large (ALAC) appartenant à l'Organisation régionale At-Large Asie, Australasie et Îles du Pacifique (APRALO) et membre du Comité exécutif d'ALAC, a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration après en avoir discuté largement :

- Avec le groupe de travail At-Large sur les noms de domaine internationalisés (IDN) avant la réunion de Costa Rica;
- Lors d'une réunion du groupe de travail At-Large sur les IDN avec l'équipe chargée du projet sur les questions relatives aux variantes (VIP) à l'occasion de la 43<sup>ème</sup> réunion publique de l'ICANN à San José, Costa Rica ; et
- dans de nombreuses conférences téléphoniques avant et après la 43<sup>ème</sup> réunion publique de l'ICANN à San José, Costa Rica.

Le 11 avril 2012, une version préliminaire de la déclaration a été publiée dans l'[espace de travail At-Large sur le plan proposé d'étapes à suivre concernant le projet sur les questions relatives aux variantes IDN](#). Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, président d'ALAC, a demandé au personnel d'At-Large de lancer un appel à commentaires de trois jours portant sur la version préliminaire de la déclaration à tous les membres d'At-Large, par le biais de la liste de diffusion d'annonces d'ALAC.

Le 19 avril 2012, le président d'ALAC a demandé au personnel de prévoir une période de 5 jours pour que l'ALAC procède au vote de ratification de la déclaration.

Le 28 avril 2012, suite au vote en ligne, le personnel d'At-Large a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC, avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions. Les résultats peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=2380DABlxjwb9L3BJ5x2YYhZ>

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document, en anglais, est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

# **Déclaration d'ALAC sur le plan proposé des étapes à suivre concernant le projet sur les questions relatives aux variantes d'IDN (IDN VIP)**

## **Reconnaissance du travail réalisé par l'équipe VIP**

L'ALAC félicite l'équipe chargée du projet sur les questions relatives aux variantes d'IDN (VIP) pour l'achèvement réussi des rapports issus des études de cas et du rapport final intégré. Nous souhaitons également exprimer notre satisfaction au sujet des initiatives de sensibilisation mises en œuvre par l'équipe VIP pour mieux faire comprendre à la communauté la nature de son travail, ses lignes directrices, son cadre ainsi que les processus impliqués et les résultats obtenus à ce jour.

## **Importance des IDN et implications sur le travail futur de l'équipe VIP**

L'ALAC tient à reconnaître une fois de plus la portée et l'importance des IDN, y compris les domaines de premier niveau IDN (TLD), dans l'accroissement de la diversité et l'adoption du multilinguisme au sein d'Internet. Nous croyons que chaque culture et chaque langue sont uniques, et que la mise en œuvre des IDN et des variantes d'IDN contribuera à élargir l'inclusion et à rendre Internet plus représentatif du monde où nous vivons.

Compte tenu de l'importance de ce travail, l'ALAC demande à l'équipe VIP de veiller à ce que la poursuite de ses efforts s'inscrive dans le cadre d'une démarche responsable et transparente, qui ne fasse pas double emploi avec ce qui a été fait ou est fait dans la communauté de l'ICANN ou ailleurs. Dans ce but, nous demandons instamment à l'équipe VIP de tenir la communauté informée à tout moment sur l'évolution de son travail, et d'établir des synergies là où ce sera possible en mettant à profit le travail et l'expertise de la communauté Internet dans son ensemble.

L'ALAC se réjouit de l'intérêt manifesté par l'équipe VIP à l'occasion de la réunion de l'ICANN du mois de mars 2012 au Costa Rica, d'encourager l'implication de la communauté Internet au sens large. Pour la poursuite de son travail, nous conseillons à l'équipe VIP de veiller à maintenir un niveau de transparence élevé et à bien préciser les bases du projet pour encadrer la participation de consultants, de bénévoles de la communauté et du personnel de l'ICANN

## **Commentaires sur le plan proposé des étapes à suivre concernant le projet sur les questions relatives aux variantes d'IDN (IDN VIP)**

### Approche

L'approche exposée par l'équipe VIP semble être standard, universelle et inclusive, ce qui a l'avantage de prendre en considération des aspects liés à l'équité et à la sécurité. L'approche repose de manière décisive sur l'idée qu'il est possible de élaborer un répertoire détaillé de points de code ainsi qu'un ensemble de règles pour la création d'étiquettes dans une période spécifique. Pendant un séminaire Web en date du 11 avril 2012,

l'équipe VIP a eu le soin de préciser à l'ALAC que tant que l'élaboration d'un ensemble de règles pour la création d'étiquettes n'aura pas fini, la mise en œuvre de toute variante d'IDN ne serait pas envisagée, quel que soit l'état de préparation de la communauté.

Les inquiétudes d'ALAC concernant l'approche de l'équipe VIP sont :

1. l'approche standard et universelle est contraire au consensus de la communauté sur les approches appropriées pour aborder les problèmes liés aux variantes d'IDN, qui sont extrêmement différents. une approche standard discrimine aussi les communautés qui se considèrent prêtes à mettre en œuvre les variantes d'IDN.
2. supposant qu'il est possible d'élaborer un répertoire détaillé de points de code et un ensemble de règles pour la création d'étiquettes pendant la période spécifiée dans le plan proposé, celui-ci indique que l'équipe VIP ne travaillera qu'avec les communautés qui pourront démontrer être prêtes pour mettre en œuvre des variantes d'IDN vers la fin du premier semestre de l'exercice fiscal 2013.
3. le processus, le calendrier et les critères utilisés pour que les communautés démontrent leur état de préparation pour la mise en œuvre des IDN.
4. les variantes ne sont pas prises en compte. cet ensemble d'informations serait un outil inestimable pour orienter les communautés, autant pour les nouveaux entrants que pour celles ayant déjà rejoint la mise en œuvre des variantes d'IDN.

L'ALAC formule les recommandations suivantes :

1. adopter une approche ascendante et multipartite pour l'élaboration du répertoire de points de code, qui soit cohérente avec les directives de l'ICANN en matière d'IDN et repose sur le consensus de la communauté pour identifier et déterminer les points de code par langue/script ou par groupe de langues/scripts.
2. élaborer un cadre de travail basé sur les résultats du rapport intégré, qui servirait de liste de vérification/guide aux communautés pour qu'elles établissent leurs politiques TLD et/ou leur plan de mise en œuvre des variantes d'IDN. une telle liste de vérification devrait inclure des aspects relatifs au répertoire de points de code, la superposition de points de code, l'ensemble de règles pour la création d'étiquettes, les types et les états des variantes, etc.
3. préciser le processus, l'échéancier et les critères pour établir une collaboration avec les communautés qui se considèrent prêtes à mettre en œuvre les variantes d'IDN. de plus, mettre à profit les nombreux canaux de l'ICANN pour s'adresser aux différentes communautés linguistiques afin d'attirer leur attention sur ces considérations.

*Suite à notre interaction avec l'équipe VIP du 11 avril 2012, l'ALAC voit avec satisfaction que l'équipe VIP est maintenant prête à étudier et à considérer chaque type de variante de façon isolée, faisant ainsi suite à la demande de la communauté de l'ICANN. L'ALAC serait reconnaissant de recevoir de la part de l'équipe VIP plus d'informations concernant :*

- *les principaux types de variantes identifiés en termes de langues et de scripts ; et*
- *le délai envisagé pour le déploiement des IDN pour chaque type de variante.*

#### Coût

L'ALAC apprécierait des précisions concernant la base financière du projet proposé.

-

## Risques

L'ALAC comprend et apprécie que les considérations en matière des risques liés à la sécurité se voient accorder une importance prioritaire. Cependant, l'introduction de nouveaux progrès technologiques oblige à trouver un équilibre entre les éventuels risques et les bénéfices qu'ils peuvent procurer. La demande de variantes d'IDN et les résultats des rapports VIP issus des études de cas indiquent que les bénéfices liés à la mise en œuvre de TLD comportant des variantes d'IDN l'emportent sur les risques éventuels.

## **Étapes à suivre**

Étant donné que la communauté technique, y compris le groupe de travail de génie Internet (*Internet Engineering Task Force - IETF*) et le Comité d'architecture Internet (*Internet Architecture Board - IAB*), a réitéré que la question des variantes d'IDN ne peut pas être résolue avec une solution technique basée sur les standards actuels du système de noms de domaine (DNS), l'ALAC est d'avis que dans l'immédiat, la mise en œuvre des TLD comportant des variantes d'IDN devrait se focaliser sur :

1. l'implication des communautés dans l'élaboration du répertoire de points de code et d'un ensemble de règles de création d'étiquettes.
2. l'établissement d'un processus, d'un calendrier et d'un ensemble de critères pour travailler avec les communautés qui se disent prêtes à mettre en œuvre les variantes d'IDN.
3. l'élaboration d'un cadre capable d'orienter les communautés linguistiques dans le développement de leurs politiques et de leurs plans de mise en œuvre en matière de variantes d'IDN.

*Dans les étapes à suivre, nous suggérons à l'équipe VIP de consulter l'ALAC pour la définition de la politique, les critères et un calendrier provisoire qui facilitent aux communautés la mise en œuvre des variantes d'IDN, ainsi que pour élaborer un cadre qui permette aux communautés linguistiques de développer leurs propres politiques et leurs plans de mise en œuvre en matière de variantes d'IDN, y compris un répertoire de points de code et un ensemble de règles pour la création d'étiquettes.*